



1^{ER} TOURNOI NATIONAL B DE PERNOEL

DIMANCHE 14 JANVIER 2018

RÈGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : Présentation du Tournoi

Le Ping Pong Club Pernois organise son premier tournoi national B de tennis de table le dimanche 14 janvier 2018 au complexe sportif Paul de Vivie 391 avenue René Char à Pernes-les-Fontaines (84210).

Ce tournoi national B est homologué par la FFTT sous le n° 733/2017-B et de ce fait les règlements fédéraux seront strictement appliqués.

Ce tournoi est réservé aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT.

Le Directeur du tournoi est M. Nicolas RUAULT (licence n°9420542) Président du PPC PERNOIS.

Il sera assisté par M. Etienne RAOUL JA 3 (licence n°844950) et M. KERMAREC Yann JA 2 (licence n°844722) qui seront les juges arbitres de cette compétition.

Article 2 : Licenciation

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences auront été présentées et validées par les juges arbitres. **Les classements pris en compte seront ceux de la 2^{ème} Phase 2017-2018 (points Janvier 2018).**

Article 3 : Droits d'engagement et inscriptions

Les droits d'engagement sont limités à 3 tableaux et sont respectivement de 8 € pour un tableau sauf toutes séries 10 €, 15 € pour 2 tableaux et 20 € pour 3 tableaux.

Un engagement pourra être refusé sur la capacité d'accueil ou sur décision du Directeur du tournoi.

Les engagements seront pris chronologiquement en fonction de la date d'inscription.

Toute inscription sur place (dans la mesure du possible) se fera au prix unique de 10 € par tableau.

Les inscriptions doivent parvenir **au plus tard le samedi 13 janvier 2018 à 12h** dernier délai.

Elles s'effectueront **exclusivement par internet** en remplissant le formulaire en ligne. Le lien est le suivant : <https://goo.gl/forms/aeS0Zoi5URbRnSs33>

Le formulaire comporte les informations suivantes : nom, prénom du joueur, numéro de licence, nombre de points (Janvier 2018), club, numéro téléphone, adresse mail, tableaux souhaités.

Toute information complémentaire sur le tournoi pourra être obtenue auprès de: M. Nicolas RUAULT (tél : 06 09 85 95 49) ou M. Michel LEPRINCE (tél : 04 90 61 26 59).

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et sans réserve du présent règlement.

Article 4 : Organisation du tournoi

La compétition se déroulera sur 32 tables.

Le tournoi comprend 11 tableaux :

- . Tableau A : 500 à 599 points
- . Tableau B : 500 à 799 points
- . Tableau C : 500 à 999 points
- . Tableau D : 500 à 1199 points
- . Tableau E : 500 à 1399 points
- . Tableau F : 500 à 1599 points
- . Tableau G : 500 à 1799 points
- . Tableau H : 500 à 1999 points
- . Tableau I : Toutes séries Hommes
- . Tableau J : Toutes séries Dames
- . Tableau K : Jeunes

Le tableau K jeunes est **limité à la catégorie d'âge cadet**. Il sera donc réservé aux joueurs nés après le 31/12/2002

Les féminines peuvent s'inscrire dans les tableaux messieurs.

Les balles du tournoi pourront être des **balles plastiques OU celluloïd** et seront fournies par les joueurs. En cas de désaccord sur la balle utilisée, un tirage au sort sera effectué par les joueurs ou par le J.A en cas de litige

Une tenue sportive correcte est exigée. Un maillot du club est fortement conseillé.

Il est formellement interdit de coller des revêtements en dehors des espaces prévus à cet effet.

Article 5 : Horaires de début des tableaux

L'ouverture des salles se fera à 7h 30.

Le **pointage** des tableaux débutera **30 minutes avant le début des tableaux**.

Les horaires de début des tableaux sont les suivants :

- . **08h00** : Tableau A et D : 500 à 599 points et 500 à 1199 points
- . **09h00** : Tableau E : 500 à 1399 points
- . **10h00** : Tableau B et F : 500 à 799 points et 500 à 1599 points
- . **11h00** : Tableau H : 500 à 1999 points
- . **12h00** : Tableau G et C : 500 à 1799 points et 500 à 999 points
- . **13h00** : Tableau I : Toutes Séries Hommes
- . **14h00** : Tableau J et K : Toutes Séries Dames et Jeunes

Article 6 : Déroulement de la compétition

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).

Les joueurs devront respecter le numéro de table que le juge arbitre leur aura affecté.

Les parties préliminaires se feront en poules de 3 joueurs.

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Les compétiteurs seront leurs propres arbitres dans les poules.

Les joueurs perdants seront tenus d'arbitrer la partie suivante ou celle que le juge arbitre leur désignera dans la suite de la compétition.

Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera déclaré forfait par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après le premier appel de son nom sera déclaré forfait.

Les joueurs qui s'engagent dans plusieurs tableaux pourront être appelés à disputer 2 ou 3 parties consécutives dans des tableaux différents. Aucun repos supplémentaire ne leur sera accordé.

Article 7 : Récompenses

Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes recevront leurs prix en chèques ou bons d'achats pour le tableau jeunes.

Le montant total des dotations est de 2650 €.

Le tableau des dotations est le suivant :

TABLEAU	½ Finalistes	Finaliste	Vainqueur
A - 500 à 599 pts	10	20	40
B - 500 à 799 pts	15	30	60
C - 500 à 999 pts	20	40	80
D - 500 à 1199 pts	25	50	100
E - 500 à 1399 pts	30	60	120
F - 500 à 1599 pts	35	70	140
G - 500 à 1799 pts	40	80	160
H - 500 à 1999 pts	45	90	180
I - Tte Série Hommes	60	120	240
J - Tte Série Dames	35	70	140
K - Jeunes	15 Ba	30 Ba	60 Ba

(*) Ba : bons d'achats

Article 8 : Restauration

Il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi. Une buvette fonctionnera en permanence pendant toute la durée du tournoi.

Article 9 : Assurances

Le Ping Pong Club Pernois décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol. En cas d'accident, l'assurance personnelle du joueur sera prise en compte.

Les parents seront tenus responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.

Article 10 : Règles à respecter

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans le complexe sportif. Les cigarettes électroniques sont également interdites dans l'enceinte du gymnase.

Il est également rappelé que tous les détritrus (papiers d'emballage, gobelets, bouteilles d'eau vides,..) doivent être déposés dans les poubelles du gymnase.

Un membre de l'organisation assurera le respect des règles de sécurité fixées par la Mairie.

Article 11 : Conditions d'annulation du tournoi ou d'un tableau

Le tournoi pourra-être annulé sans préavis et unilatéralement en fonction de l'indisponibilité du complexe sportif, de l'indisponibilité des membres organisateurs ou du nombre insuffisant de participants.

Le Directeur du tournoi se réserve le droit d'annuler un tableau si le nombre de participants est insuffisant.

Article 12 : Tirage au sort

Le tirage au sort de chaque tableau aura lieu en public, sur le lieu de la compétition, 30 minutes avant le début des tableaux.

Article 13 : Application du règlement

Les décisions du juge arbitre seront sans appel.

Pour tout point non prévu par ce règlement, il sera fait application des règlements de la FFTT. Dans le cas d'un litige ou d'une situation exceptionnelle non prévus dans les règlements, le directeur du tournoi et les juges arbitres seront les seuls décisionnaires.

Toute absence non justifiée dans les sept jours suivant le tournoi pourra être sanctionnée par la radiation à vie du tournoi.

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS ET
LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR LE SITE**

[http //www.ppcpernois.clubeo.com/](http://www.ppcpernois.clubeo.com/)